



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 juillet 2023

PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES (PFAS) AU SUD DE LYON : RÉUNION DU COMITÉ DES ÉLUS DU 10 JUILLET 2023

Ce lundi 10 juillet 2023 s'est tenu le 8^e comité de suivi avec les élus des territoires pour leur présenter les résultats de la campagne d'analyses des œufs de poulaillers individuels réalisée par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes.

Résultats de la campagne d'analyses des PFAS dans les œufs

Début 2023, la Direction départementale de la protection des population (DDPP) du Rhône avait mené une campagne d'analyse sur les œufs des poulaillers domestiques dans les communes de Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval et Irigny. 28 des 32 échantillons prélevés dépassaient la norme européenne (1,7 µg/kg pour la somme de 4 PFAS) sur les denrées commercialisables (Règlement UE 2022/2388).

A la suite de ces résultats, la préfecture et l'agence régionale de santé avaient décidé de prononcer une recommandation de non consommation des œufs sur le territoire de 12 communes limitrophes (Lyon 7 et 8, Brignais, Chaponost, Charly, Feyzin, Francheville, La Mulatière, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Solaize, Vernaison, Vourles) par principe de précaution en attendant une nouvelle campagne d'analyse menée en mai 2023.

Les résultats de cette étude comportant 40 échantillons récoltés sur ces 12 communes ont été présentés au cours d'un comité des élus réuni ce jour.

85 % des échantillons (34 sur 40) ne respectent pas la norme européenne applicable aux produits mis sur le marché. Ils présentent des teneurs en PFAS égales en moyenne à deux fois la norme pour la somme des 4 PFAS recherchés. Les valeurs les plus élevées atteignent jusqu'à six fois la norme. Toutes les communes sont concernées par au moins un échantillon non conforme.

Les échantillons d'œufs comportant les taux les plus élevés sont situés à proximité de la plateforme industrielle de Pierre-Bénite. Toutefois, plus les échantillons prélevés sont éloignés des sites industriels, plus le facteur géographique paraît moins déterminant : des échantillons proches géographiquement peuvent présenter des taux en PFAS très différents.

Les questionnaires sur les modalités d'élevage complétés par chaque propriétaire sont toujours en cours d'analyse. Ils devraient permettre d'expliquer certaines situations et d'identifier d'autres facteurs que l'origine atmosphérique.

Les œufs prélevés par la DDPP au sein des élevages professionnels sont, quant à eux, tous conformes.

Lancement d'une 3^e campagne de d'analyses et maintien des recommandations existantes

Au regard de ces résultats et des échanges menés ce jour avec les élus concernés, il a été décidé de lancer une 3^e campagne d'analyses des œufs de poulaillers domestiques.

La recommandation existante sur les 16 communes est maintenue et inclura dorénavant le 2^e arrondissement de Lyon.

Des nouvelles investigations sur les œufs des particuliers seront ainsi menées sur des communes comprises sur un axe Nord – Sud ainsi que sur un axe Est – Ouest de part et d'autre de la plateforme industrielle.

L'objectif sera de pouvoir comparer les résultats de territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Il sera donc conduit à la collecte et à l'analyse d'une centaine d'échantillons dans une répartition géographique encore à préciser. Les communes concernées seront contactées durant l'été pour organiser les opérations de prélèvement en septembre.

